

# Tati obtient un délai supplémentaire de six mois pour se redresser

Les 1 154 salariés de Tati ont au moins une certitude : leur groupe ne sera pas, pour l'heure, mis en liquidation judiciaire. Cette solution a été écartée par les administrateurs judiciaires nommés par le tribunal de commerce de Paris depuis la mise en redressement de la société, le 2 septembre.

L'avenir de Tati reste néanmoins très incertain, même si la justice a accordé, mardi 9 décembre, un délai supplémentaire de six mois à son PDG, Fabien Ouaki, pour mettre en place un plan de continuation de son groupe.

Les administrateurs ont également indiqué avoir reçu plusieurs "manifestations d'intérêt" de la part de partenaires extérieurs, qui seront examinées au premier trimestre 2004.

<http://www.lemonde.fr>

*Par*

**Publié sur Cafeduweb - Archives le vendredi 12 décembre 2003**

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/3842-tati-obtient-delai-supplementaire-six-mois-pour-se-redresser.html>